

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LE PARTICULIER

1. OBJET

Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Vente » (CGV) a pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le Prestataire et le Client. Il s'applique à toutes les formations proposées par le Prestataire faisant l'objet d'une commande de la part du Client, à savoir les formations présentielle, à l'exception de celles bénéficiant de contractualisation spécifique.

Le terme « Prestataire » désigne l'Association pour l'Education Thérapeutique en Alsace (ETP Alsace).

Le terme « Client » désigne la personne physique signataire du contrat de formation.

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie par tout moyen l'un des deux exemplaires du contrat de formation dûment signé.

Le seul fait d'accepter une offre de formation du Prestataire emporte l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Les Conditions Générales de Vente peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par le Prestataire, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre le Prestataire et le Client.

2. TARIF

Le Prestataire étant exonéré de TVA, tous les prix sont indiqués en euros et HT.¹

Le prix par Client est indiqué sur chaque fiche de formation. Les tarifs sont également consultables sur le site internet du Prestataire.

3. RÈGLEMENT

En cas de paiement total du coût de la formation par le Client

En cas de financement personnel, le paiement du solde du coût total de la formation peut être effectué au choix du Participant :

- Soit échelonné au fur et à mesure du déroulement des modules de la formation selon le calendrier défini dans le contrat
- Soit la totalité du solde payé à réception de la facture après la réalisation de la totalité de l'action de formation.

En cas de prise en charge partielle ou totale par un organisme financeur

Le Client s'engage à mentionner au Prestataire, via la fiche de renseignement administrative toute prise en charge par un organisme financeur. Si l'accord de prise en charge n'est pas transmis par mail ou par courrier au Prestataire par le Client avant le premier jour de la formation, le Prestataire se réserve le droit de facturer la totalité des frais de formation au Client.

En cas d'une éventuelle prise en charge conclue entre le Client et un organisme financeur, il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme payeur, de faire une demande de prise en charge avant la formation et de s'assurer du paiement du montant alloué par celui-ci.

- En cas de prise en charge totale par un organisme financeur
Le solde est acquitté par l'organisme financeur (selon l'accord de prise en charge adressé à ETP Alsace).
- En cas de prise en charge partielle par un organisme financeur, la part non prise en charge sera directement facturée au Client.
Le solde est payé par le Client à réception de la facture après la réalisation de la totalité de l'action de formation

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures du Prestataire donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40 € conformément à l'article D441-5 du Code du commerce. Cette indemnité sera due de plein droit sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

4. ANNULATION DE LA FORMATION PAR LE PRESTATAIRE

A défaut de précisions aux contrats de formation professionnelle, les conditions d'annulation de celles-ci par le Prestataire sont les suivantes :

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, le Prestataire se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard 5 jours ouvrables avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors soit remboursés soit un avoir sera émis.

¹ Exonération de TVA dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue par accord de la DIRECCTE en date du 9/10/2014

5. REPORT DE LA FORMATION PAR LE PRESTATAIRE

Le Prestataire se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, son programme ou les intervenants, tout en respectant la même qualité pédagogique initiale si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

6. ANNULATION OU ABANDON DE LA FORMATION PAR LE CLIENT

Le Client s'inscrivant à titre individuel à une formation inter et ayant signé un contrat de formation professionnelle bénéficie d'un délai de rétractation de 10 jours.

Toute rétractation doit être communiquée à l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de dédit du Client après le délai de rétractation et à moins de 10 jours avant le début de la formation, pour un motif autre qu'une force majeure dûment reconnue, l'organisme de formation facturera une indemnité forfaitaire de 15 % du coût total de la formation.

En cas d'abandon de la formation par le Client par suite de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur précisée dans le contrat.

En cas de dédit pour autre motif que la force majeure dûment reconnue dans un délai de 10 jours avant la formation et en cas d'abandon de la formation pour un autre motif que la force majeure, l'intégralité du coût de la formation est due.

7. RESPONSABILITÉ – INDEMNITÉS

Le Client s'engage à souscrire pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects au préjudice du Prestataire, susceptibles d'être causés par lui-même.

La responsabilité du Prestataire envers le Client est limitée à 'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et est limitée au montant payé par le Client pour la prestation de formation fournie.

Dans tous les cas, la responsabilité du Prestataire est exclue en cas de force majeure.

8. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La documentation pédagogique remise ainsi que les présentations projetées lors des sessions de formation sont protégées au titre des droits d'auteur. Elles ne peuvent être réutilisées autrement que pour strict usage personnel. Elles sont interdites de reproduction par quelque procédé que ce soit.

Les parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations et tous les documents et outils utilisés lors de la session de formation.

9. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le Prestataire a enregistré auprès de la CNIL un fichier de gestion de la clientèle. Ce fichier comporte les informations nécessaires aux démarches d'inscription aux formations proposées par le Prestataire.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Vous pouvez accéder à ces informations en vous adressant à ETP Alsace - Bd René Leriche - 67200 STRASBOURG. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

10. CONTESTATION ET LITIGES

Dans l'éventualité d'un litige en relation avec l'interprétation, l'exécution ou la réalisation des présentes les Parties s'efforceront de le régler à l'amiable. A défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal compétent situé sur le territoire de Strasbourg.

ETP Alsace - Boulevard René Leriche - 67200 STRASBOURG

Tél. : 03.90.20.10.36

Fax : 03.90.20.12.09

Mail : contact@etp-alsace.fr

Site : www.etp-alsace.com